

AT/DOT13/DRT/ SDT/67/2024

Tlemcen le : 26/09/2024

A Monsieur

Le gérant ETP MILOUDI ABDELKADER

O B J E T : Avis avant résiliation.

Malgré la mise en demeure N° 01 du 11/08/2024 et la mise en demeure N° 02 du 01/09/2024 à l'encontre de votre l'entreprise MILOUDI ABDELKADER titulaire de l'ODS N° 123/DOT13/SDT/DRA/2024 notifié le 03/07/2024, ayant pour objet travaux de canalisation LARBI BEN M'HIDI HENNAYA MSAN/ABMN-3, Il m'a été donné de constater que vous êtes toujours absent du chantier et vous n'avez pas finalisé les travaux.

De ce fait vous êtes mis en demeure de reprendre les travaux dans l'immédiat et d'achever les travaux de pose restants, faute de quoi le présent contrat N° : 87/AT/DOT13/SDFS/DAL/ACHAT/2022 vous liant avec Algérie Télécom sera résilié aux torts exclusifs de votre entreprise sans préjudice et mesure coercitive (Black liste).

Le Directeur

ALGERIE TELECOM - J.A.S.P.
Direction Opérationnelle des
Télécommunications
Signé: Mr. B. ZAID
- 1 -

